

**accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 62'860'000.- destiné la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école pédagogique aux Côtes de la Bourdonnette à Chavannes-près-Renens**

du 24 mars 2026

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'État

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 62'860'000.- est accordé au Conseil d'État pour financer la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école pédagogique sur le site des Côtes de la Bourdonnette à Chavannes-près-Renens.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti sur 25 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 24 mars 2026.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand  
Conseil:

*S. Montangero*

*I. Santucci*

Date de publication : 7 avril 2026

Délai référendaire : 11 juin 2026